



VÉLO QUI RIT

PROPOSITIONS

D'AMENAGEMENTS CYCLABLES

SUR LA COMMUNE DE PERRIGNY

- 1 **Route de Conliège**
- 2 **D52 vers Montaigu (de la Vallière au rond point)**
- 3 **Route de Champagnole**
 - **Piste cyclable**
 - **Carrefour Rue de Babylone – Rue des contours**
 - **Accès chemin des plantées**
- 4 **Rue du Villard (partie haute)**
- 5 **Rue de la Liberté**
- 6 **Ecoles**
- 7 **Rue de la Lième (ZI)**

Présentation le 6 mai 2006
Mairie de PERRIGNY

1 - Route de Conliège

⇒ Entre Conliège et la rue du Puits à Sel

- Modifications récentes des « trottoirs » **(photo 1)**
Pour des raisons de sécurité, aujourd'hui nous empruntons ces trottoirs (revêtement non roulant) car la chaussée a été réduite. Il est nécessaire de réaliser un enrobé avec un marquage au sol (type logo vélo ou bande cyclable) et une signalisation verticale de partage de cet espace avec les piétons.
- Carrefour du puits à sel **(photo 2)**
Proposer un double stop pour sauvegarder la continuité du trottoir cyclable

⇒ Carrefour de la rue du Moulin (photo 3)

- Matérialiser le non stationnement sur le trottoir devant InterNorm pour permettre un accès vers la rue du Moulin sans se déplacer sur la chaussée.

⇒ Au-delà du carrefour de la rue du Moulin jusqu'au Rond point

- Matérialiser la traversée piétons et vélos avec un double stop sur la rue du Moulin
- La chaussée est très large, les camions vont très vite, le traitement de cette voie doit être traité avec une approche urbaine (zone d'habitation urbaine).
- Il est par ailleurs impératif de réaliser une traversée de la chaussée piétons vélos avant ou après la rue du Moulin avec îlot central pour sécuriser les usagers de la route les plus vulnérables.
- Il est à noter que l'activité de la scierie aux abords du passage piétons présente un réel danger : manoeuvre de l'engin type Manitou avec longues charges à mi hauteur sur la partie trottoir et la chaussée... (avec une fréquence significative). **(photo 4)**

2 - D 52 - De la Vallière au rond point

⇒ Entrée LIDL (photo 5)

- Lors des travaux réalisés récemment, des bordures d'entrée vers LIDL ont été installées et interrompent à présent le cheminement piétons et vélo de la Vallière au rond point (très emprunté)

⇒ Bas côté – trottoir vers le rond point

- La rénovation du trottoir jusqu'à la Vallière est souhaitable (avec signalisation d'un partage d'un trottoir vélo et piéton).



3 - Route de Champagnole

⇒ Liaison RN + Piste cyclable

- **Passage sous le pont de chemin de fer (photo 6)**

En continuité de la piste cyclable sur le passage piéton (qui reste toujours dangereux), il est nécessaire de prévoir sous le pont un revêtement avec un traçage au sol. Par ailleurs un nettoyage régulier est souhaité : de nombreux bouts de verre jonchent le sol et n'épargnent pas les chambres à air...et dissuadent de nombreux cyclistes. Aujourd'hui, la chute d'un câble impose la mise en place de barrières, la situation ne doit pas perdurer.

- **Devant le Bar (photo7)**

Des véhicules se garent fréquemment devant le bar et obligent le cycliste à descendre du trottoir ou à slalomer entre les voitures. Il serait indispensable de tracer également au sol la piste avec des sigles cyclistes et une signalisation verticale.

- **Traversée du passage piétons – rond point Condamine (photo 8)**

Aucune signalisation verticale ne signale la présence de cyclistes aux véhicules venant dans les 2 sens. Accompagné d'enfants, il est souvent nécessaire d'arrêter avec détermination les véhicules venant du rond point. Nous souhaitons un traçage au sol avec continuité cyclable et une signalisation verticale.

- **Piste cyclable vers Champagnole**

- Le traçage mériterait un petit rafraîchissement. La couleur verte universelle est souhaitée car elle symbolise l'espace dédié au vélo.

- Le garage situé au rond point place souvent un panneau publicitaire qui empiète sur la voie. **(photo 9)**

- Une plaque à égoûts est soulevée et présente un obstacle **(photo 10)**

- Devant le magasin BOITALOC **(photo 11)**

Des véhicules se garent fréquemment sur la piste. Il est important à cet endroit d'insister sur le traçage au sol (bandes – sigles) et de positionner un panneau vertical, de manière à bien informer les automobilistes de la présence potentielle de cyclistes. A plusieurs reprises des cyclistes ont dû esquiver une porte de voiture s'ouvrant malencontreusement sur la piste ou se déplacer sur la voie.

- ❖ Remarque sur la durabilité du traçage : dans certaines villes, les sigles sont réalisés à base de résine lorsque le traçage est définitif.

- **Accès vers le lotissement des plantées**

Suite à notre demande vous avez réalisé un accès cyclable à la piste cyclable (bamboueraie – lotissement des plantées) mais la sortie est très gravillonnaire et dangereuse.

Nous souhaitons une continuité du revêtement jusqu'à la chaussée afin de supprimer la présence de ces gravillons.



⇒ **Carrefour Rue de Babylone - Rue des Contours**

Il est emprunté par les collégiens à vélo pour rejoindre le collège St Exupéry (liaison avec itinéraire cyclable). Vélo qui rit demande (cf courrier 12/12/05) :

- La suppression de la bordure dangereuse d'accès au passage piétons (des collégiens à vélo sont déjà tombés et se sont retrouvés en limite de la voie). Cette bordure est par ailleurs non-conforme pour les piétons car elle présente un obstacle et un risque de chute.
- La signalisation de la traversée vélos + piétons avec un traçage spécifique vélo à côté du passage piétons et une signalisation verticale
- La modification de l'ilôt central (supprimer les obstacles – créer un refuge pour attendre avant de traversée) (**photo 12**)
- L'étude des voies de circulation de ce carrefour (avec accès au Garage Thevenot)

⇒ **Au delà du rond point vers Pannessières**

- La piste cyclable est bien présente mais aucune signalisation verticale ou au sol n'apparaît.

⇒ **Entretien de la piste cyclable**

- L'entretien est un critère important favorisant l'usage de la voie. L'état de la voie est médiocre – présence fréquence de graviers, bouts de verre....

4 - Rue du Villard (haut de la rue)

⇒ **Projet de rénovation de la rue (photo 13)**

- **Double sens cyclable**

Afin d'éviter le contournement du parc pour descendre vers Lons Le Saunier à partir de la rue de la Batavarde et permettre l'accès dans les 2 sens des commerces à vélo nous préconisons un double sens cyclable « voie à double sens dont un sens est exclusivement réservé à la circulation des cycles non motorisés ».

« Dans les zones 30 où le trafic motorisé est lent et faible, la présence des cyclistes en contresens est seulement signalée par des panneaux en entrée de la rue sans délimiter un espace spécifique avec des sigles vélos au sol » (cf plaquette ci jointe).



La sortie vers la rue du stade doit être traitée spécifiquement pour assurer la sécurité de tous.

5 - Rue de la liberté

⇒ Sens unique vers la rue St Jean Baptiste – rue de Chonay (photo 14)

- On constate que certains cyclistes venant de la rue de chonay empruntent le sens unique en contre sens pour éviter la montée physique de la rue St jean Baptiste. Il serait opportun de créer un double sens cyclable pour sécuriser cet itinéraire. Cf doc « le bons sens des contresens. »

⇒ Monument aux morts (photo 15)

- Dans le cadre des réflexions sur les projets de modification de cette zone, il est pertinent de projeter une circulation des vélos côté gauche du monument dans le sens de la montée car le dénivelé est plus marqué côté droit et n'est donc pas compatible avec la pratique quotidienne du vélo (non sportive).

6 - Ecoles

⇒ Parking vélos

- Nous ignorons où en est le projet. Nous ré-insistons sur la nécessité de proposer un parking à l'intérieur de l'école et abrité avec des appuis vélo adaptés aux enfants. (cf courrier du 02/11/05)

7 – Rue de la Lième (Zone Industrielle)

- La largeur de la voie permettrait de créer un cheminement cyclable et sécuriser ainsi les cyclistes dans une zone industrielle : pour aller vers la Lième (itinéraire de Loisir) ou pour rejoindre la rue de la chanière vers Lons le Saunier et créer une continuité avec la bande cyclable de la rue du Levant (déjà tracée).

